

## VOUS SOUHAITEZ DEVENIR UNE RESSOURCE INTERMÉDIAIRE (RI)

### Voici quelques éléments à connaître :

- Les Ministères et Organismes sont soumis à la **Loi sur les Contrats des Organismes Publics** (LCOP).
- Vous devez répondre à un **Appel d'Offres Public** (AOP), via le **Système Électronique d'Appels d'Offres** du Conseil du Trésor (SEAO) pour devenir une ressource intermédiaire (RI). Prendre note que tous les appels d'offres des établissements publics, dont le CIUSSS de l'Estrie-CHUS sont publiés à cet endroit, nous vous invitons à consulter ce lien si vous souhaitez consulter les affichages actuels : [Avis du jour | SEAO](#)

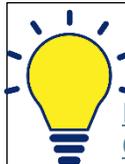
### Les exigences pour soumissionner :

- Détenir, au préalable, une autorisation de contracter si vous soumettez une proposition pour un contrat d'un million de dollars (1 000 000\$) et plus. Pour effectuer cette démarche, vous devez vous rendre sur le site de l'**Autorité des Marchés Publics** (AMP) suivant : <https://amp.quebec.com/obtenir-autorisation>. Vous pouvez également contacter l'association de l'ARIQH afin d'obtenir du support. Il faut prendre en considération que le délai pour l'obtention d'une AMP est environ de 8 à 12 semaines;
- Soumettre des documents permettant d'évaluer l'ensemble des critères nécessaires prévus au cadre de référence, dont les cinq (5) dimensions <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2015/15-801-01W.pdf> ;
- Démontrer que vous serez en mesure d'offrir des services de soutien ou d'assistance communs et particuliers comme demandé au «Règlement sur la classification des services offerts par une ressource intermédiaire et une ressource de type familial» [s-4.2, r. 3.1 - Règlement sur la classification des services offerts par une ressource intermédiaire et une ressource de type familial](#) ;
- Répondre aux différentes normes du bâtiment en vigueur pour un établissement de soins, par exemple :
  - Les normes incendies, [https://www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/fileadmin/gazette/pdf\\_encrypte/lois\\_reglements/2013F/58770.pdf](https://www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/fileadmin/gazette/pdf_encrypte/lois_reglements/2013F/58770.pdf)

### Les documents requis lors d'un dépôt suite à un appel d'offre pour une ressource intermédiaire ( disponible sur la plateforme SEAO) :

- Déclaration et l'engagement du postulant;
- Déclaration relative des antécédents judiciaires, consulter le service de police de votre région OU [Accueil | Identité Québec](#) ;
- Déclaration et engagement de la RI-RTF
- AMP, si nécessaire, <https://www.seao.ca/index.aspx>

Prendre note que c'est l'adjudicataire ayant obtenu la note la plus haute aux critères de qualité qui obtiendra le contrat. Le processus d'appel d'offres ne garantit pas un octroi automatique.



Saviez-vous qu'il existe une Association des Ressources Intermédiaires d'Hébergement du QC (ARHIQ)? Vous retrouverez des informations pertinentes et à jour en lien avec le processus « *Devenir une RI* »

[Devenir une Ressource Intermédiaire - Association des ressources intermédiaires d'hébergement du Québec](#)